

**M. Morgan:** Monsieur le président, à titre de député novice, j'ai siégé ici toute la journée me demandant ce que la Chambre tentait de faire. Nous devons assumer une grave responsabilité et je me demande, avec toute la rhétorique et la prétendue logique que nous avons déployées, si nous prenons nos responsabilités vraiment au sérieux ou si nous sommes ici seulement pour la forme. J'ai écouté les propos du chef du Nouveau parti démocratique et en entendant toute la rhétorique et les paroles creuses dont il s'est servi, je me suis souvenu d'un petit poème. Peut-être en raison de l'heure, le voici:

There was an old man from York South  
Who knew not what the truth was about  
So to save himself trouble  
He spoke at the double

At once from both sides of his mouth.

C'est un exemple de ce que lui et son parti ont accompli ici. Ce qu'on appelle le gouvernement n'a pas donné le bon exemple, il n'a rien fait, il a provoqué le chaos à travers le pays et laissé se déchaîner l'inflation. Le gouvernement n'a pas réagi et le ministre du Travail n'a contribué en rien aux réalisations que nous voulons obtenir au Canada.

● (0020)

**Une voix:** Alléluia!

**M. Morgan:** Peut-être à cause de l'heure, il me revient à l'esprit le souvenir que lorsque Munro est passé de la Santé au Travail, le gouvernement a déclaré: «Voici votre Sauveur», mais le moins qu'on puisse dire est qu'il n'y avait aucune étoile à l'est et que les douleurs n'ont fait que s'accentuer.

**Des voix:** Bravo!

**M. Morgan:** Je suis convaincu que les députés à la Chambre ont la capacité et l'intelligence de résoudre les problèmes qui se posent à eux, mais je me lasse parfois des choses qui se passent dans cette enceinte. J'admets que je suis un nouveau-venu et que je dois peut-être m'habituer à ce genre de sottises, mais les choses doivent se faire; on doit mettre un terme à l'inflation et on doit s'occuper de la population du pays. A mon avis, ceci n'est pas fait. Nous discutons ici heure après heure avec un certain degré d'intelligence les choses qui pourraient être faites si nous avions un gouvernement qui sait ce qu'il fait et où il va. Si nous en avions eu un, nous ne serions pas aux prises avec ces problèmes aujourd'hui. A mon avis, le plus tôt nous pourrions mener à terme les efforts que nous faisons ce soir pour ramener au travail les employés des chemins de fer, les intérêts du pays en seront mieux servis.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** Monsieur le président, je prends à cœur les remarques du député qui m'a précédé et je ne ferai que de brèves observations. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons voté contre deux amendements à l'article 5. Nous l'avons fait parce que nous voulons souligner un principe qui a été énoncé plus tôt aujourd'hui par le ministre des Transports et par le ministre du Travail; un principe qui tente d'établir une entente ultérieure, tout d'abord sur la simple base de la décision du président de la commission de conciliation et ultérieurement de l'arbitre, conformément aux pratiques suivies par le passé.

**Des voix:** Règlement!

**M. Bell:** Vous ne pouvez pas parler d'un vote.

#### *Exploitation des chemins de fer—Loi*

**M. MacEachen:** Je ne critique en rien le vote qui a été pris. Je dis que nous avons cherché à faire valoir ce principe au comité plénier. Le comité n'a pas accepté le principe que nous avons présenté et en acceptant le sous-amendement proposé par le chef de l'opposition, il a accepté un tout autre principe. Je ne fais pas de commentaire à ce sujet pour l'instant, mais nous sommes maintenant appelés à prendre une décision concernant l'article dans sa forme modifiée. Lorsque le président mettra aux voix l'article dans sa forme modifiée, le comité aura à se prononcer sur l'article dans son ensemble.

Je veux signaler aux membres du comité que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuierons l'article dans sa forme modifiée parce que nous sommes d'avis qu'il est indispensable d'adopter ce projet de loi afin de mettre fin à la crise nationale du réseau de transport ferroviaire et en outre, tout effort en vue de rejeter cet article empêcherait un règlement du salaire des travailleurs ou constituerait un effort en vue de le leur refuser et c'est là l'essentiel de cet article.

Nous n'avons certes pas l'intention de contrecarrer cet objectif et pour cette raison, il est tout à fait logique que nous signalions aux membres du comité et au peuple que nous appuyons cet article dans sa forme modifiée afin d'atteindre l'objectif que j'ai énoncé.

**Une voix:** Vous n'avez pas le choix.

**M. Hees:** Que pouviez-vous faire d'autre? Vous vous êtes fait battre et il vous faut accepter le verdict. Autrement dit, vous êtes vaincus et vous venez d'annoncer que vous l'êtes. C'est là la véritable franchise libérale.

**M. le vice-président:** A l'ordre.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, nous avons, par divers moyens, essayé de modifier l'article 5 sur lequel nous n'étions pas en principe d'accord d'aucune façon. Cet article édictait un taux horaire insuffisant et établissait des normes non indexées sur les hausses du coût de la vie, ce qui allait à l'encontre des buts poursuivis par les travailleurs.

Tout en acceptant évidemment le principe d'une hausse de 30c., nous croyons que c'est insuffisant, et voilà pourquoi nous nous battions: nous visions à ce que cette hausse accordée à l'article 5 soit indexée sur la hausse constante du coût de la vie. Voilà pourquoi notre parti a appuyé la motion présentée par l'honorable député de Timiskaming (M. Peters), qui voulait que cet article édicte un taux régulier de la hausse du coût de la vie. Nous aurions voulu que cet amendement à l'article 5 soit basé sur un montant fondé sur un pourcentage égal à l'augmentation de l'indice du coût de la vie calculé sur la moyenne des salaires de tous les employés des chemins de fer.

Monsieur le président, tel était le principe que nous défendions de toutes nos forces, et qui est exactement le même que celui présenté par l'honorable député de Timiskaming; voilà pourquoi nous avons voté comme lui. Maintenant, nous ne pouvons plus aller plus loin, sauf adopter ou rejeter l'article 5. Il va de soi que, conformément à notre attitude, nous allons appuyer cette mesure telle que modifiée.